



Compte rendu de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Corse des Echecs 13 décembre 2020

Au regard du contexte sanitaire, et en application aux mesures sanitaires actuelles, l'Assemblée Générale Elective de la Ligue Corse des Echecs s'est réuni en visioconférence via l'application « Zoom », le dimanche 13 décembre 2020 à 10h.

Sont connectés :

Léo BATTESTI (I Scacchi di U Centru) Julien . MORISON (Corsica Chess Club), Jean-Michel BIGONNET, Gérald MURCIA (Tour du Nebbiu) Marie-Dominique CAVALLI (Expert-comptable de l'association) Nathalie ORSINI, Michel CHIOCCA (A Scacchera `LluPazzu), Jean-Philippe ORSONI (Corsica Chess Club), Thomas CHOKBENGBOUN (Echecs Club Ajaccien) Guillaume PAOLI (Echecs Club Ajaccien), Christian DEHAINAULT (Echecs Club du Fium'Orbu), Patricia PASTINI-GUILLEMART (Echecs Club Ajaccien), Stéphane ESCAFRE (Arbitre FIDE), Pierre Louis PIERI (Corsica Chess Club), Guillaume GERANDI (I Scacchi di U Centru), Sylvie PIERRE (Commissaire au Compte), Pierre François GERONIMI (Corsica Chess Club), Jean Raphael POGNOT (Club d'Echecs de Casinca), Vital GERONIMI (Club d'Echecs de Casinca), Enzo. PORSIA (I Scacchi di U Centru), Sauveur GIANNONI (I Scacchi di U Centru), Pietro PORSIA (I Scacchi di U Centru), Lauren GIUDICELLI (Echecs Club du Fium'orbu), Angélique RODRIGUEZ (Echecs Club Ajaccien), Serge GUILLEMART (Echecs Club Ajaccien), Etienne SEATELLI (Corsica Chess Club), Jean LEIBENGUTH (Balagna Chess Club), Damien STUBBE (I Scacchi di U Centru), Vincent LOVICH (A Scacchera `LluPazzu), Albert TOMASI, Philippe LORENZI (Club d'Echecs de Casinca), Marie Paule TOMASI (Echecs Club Ajaccien), Jean-François LUCIANI (I Scacchi di U Centru), Ludovic UTRERA (Corsica Chess Club), Jean-Marie MARIOTTI (Tour du Nebbiu) Akkhavanh VILAISARN (Corsica Chess Club)

Jean-François LUCIANI est désigné secrétaire de séance de cette Assemblée Générale Elective.

Après avoir ouvert la séance à 10h00, L. BATTESTI, président de la ligue corse des échecs, énonce l'ordre du jour :

1. Rapport moral 2020 et adoption
2. Bilan financier, affectation du résultat au titre de l'année 2020, et lecture du rapport de la commissaire aux comptes et adoptions
3. Renouvellement du mandat du CAC titulaire Sarl Audit et Conseil Balagne et du CAC suppléant Marie-Josée Casanova
4. Examen des différents rapports
5. Election des membres du comité directeur, du bureau et du président de la ligue
6. Délégation de signatures et pouvoir et adoption
7. Perspectives pour la saison 2020-2021 et projet associatif
8. Questions diverses

1. Rapport moral 2020 par Léo BATTESTI (cf. rapport moral)

Le point le plus remarquable de ce rapport reste incontestablement l'initiation à la pratique du sport échiquéen, qui concerne aujourd'hui plus de 50 000 jeunes insulaires. En comparant la population de l'île à celle de la France, cela équivaut à 12 millions de jeunes concernés par l'apprentissage des échecs. La mise en œuvre d'une stratégie orientée autour du développement d'une masse échiquéenne, et la mise en place d'une organisation sportive permettant d'atteindre progressivement cet objectif, ont ainsi réussi, au fil de ces dernières années, à sortir ce sport de l'élitisme, et à le populariser auprès de l'ensemble des jeunes corses.

Aujourd'hui, ces derniers connaissent tous les règles des échecs, et cela constitue sans doute la plus grande récompense du travail accompli depuis ces dernières décennies.

Cette approche philosophique du développement de masse, qui a contribué à l'émergence d'une véritable élite, et à faire du « modèle corse » un exemple cité dans le monde entier, doit continuer à être privilégiée, en considérant la ligue comme une « communauté de communes des clubs », et en s'appuyant sur les équipes chargées d'assurer son auto-organisation, ces dernières réalisant un travail de terrain remarquable. Cette stratégie, basée également sur une importante communication et la tenue de plusieurs manifestations prestigieuses, a notamment permis l'organisation de plus de 500 tournois au cours de l'année, et s'est traduite par une véritable montée en puissance de la courbe des licenciés insulaires.

La ligue peut par ailleurs s'appuyer sur une assise financière solide, favorisée par une bonne gestion, et reposant sur une réserve d'environ 180 000 €, ce qui est considérable pour une association de cette dimension.

Au cours de ces derniers mois, cette assise a cependant été affectée par deux événements importants, à savoir l'arrivée de la crise sanitaire, et la défaillance d'un sponsor. Ainsi, la crise économique résultant de l'actuelle pandémie va inévitablement impacter les activités de la ligue, dans la mesure où elle va accroître les difficultés rencontrées par l'ensemble de ses partenaires. Au cours de ces derniers mois, la masse salariale a par exemple été réduite de près de 35 %. En l'état, aucune décision n'a été prise par la collectivité de Corse, s'agissant du versement des subventions exceptionnelles. Or, ces dernières s'avèrent aujourd'hui encore indispensables au maintien des activités de l'association. Ces subventions devraient être versées soit en une année, soit échelonnées sur une période de quatre ans.

Ce rapport moral est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des présidents de clubs, sans opposition ni abstention.

2. Bilan financier, affectation du résultat au titre de l'année 2020, et lecture du rapport de la commissaire aux comptes (cf. rapport CAC)

Avant de présenter la situation financière au 30 juin 2020, il est procédé à la lecture du rapport général concernant les comptes de l'exercice écoulé, tel qu'il a été établi par la commissaire aux comptes S. PIERRE.

1. Lecture du rapport général établi par la commissaire aux comptes

L'association connaît à l'heure actuelle une situation financière particulière, liée au contexte sanitaire. Toutefois, les réserves dont elle dispose lui ont permis de poursuivre ses activités, malgré ce contexte très défavorable. À la suite de l'assemblée générale ordinaire du 17 novembre 2019, la date de clôture de l'exercice comptable a été fixée au 30 juin. De ce fait, la durée de l'exercice 2020, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin, est désormais de six mois. Ce changement de méthode complique quelque peu la comparaison avec les résultats de l'exercice 2019, et oblige l'association à boucler son exercice au terme de ces six mois.

Il convient de surveiller tout particulièrement l'évolution de la situation économique, car la ligue fait partie des acteurs les plus exposés à la crise sanitaire, en raison de la difficulté à maintenir un rythme d'activité identique à celui qui était le sien avant l'arrivée de la pandémie. Pour autant, l'association ne rencontre pas de problème particulier sur le plan financier.

Ainsi, ses comptes annuels sont certifiés « réguliers et sincères » par la commissaire aux comptes, celle-ci estimant qu'ils donnent une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière au terme de cet exercice.

Ce rapport général est adopté à l'unanimité par l'ensemble des présidents de clubs, sans opposition ni abstention.

2. Rapport du trésorier sur les comptes arrêtés au 30/06/20, et affectation du résultat au titre de l'année 2020 par Sauveur GIANNONI (cf. rapport financier)

Compte de résultat global de la Ligue pour l'année 2020(Au 30/06/2020)

Charges d'exploitation	Euros	Produits d'exploitation	Euros
60. Achats	8 018	70. Ventes de produits, prestation de services	16 338
61. Services extérieurs	18 436	74. Subventions d'exploitation	139 367
62. Autres services extérieurs	37 285	75. Autres produits de gestion courante	3 336
63. Impôts et taxes	1 872	76. Produits financiers	
64. Charges de personnel	132 340	77. Produits exceptionnels- dons libéralités reçues	1 680
65. Autres charges de gestion	268	79. Transfert de charges	19 957
68. Dotations aux amortissements provisions	60 942		
Total des charges	259 161	Total des produits	180 678

A la date du 30 juin 2020, le compte de résultat laisse apparaître un déficit de 78 483 €, alors que l'exercice 2019 s'était achevé sur un excédent de 31 483 €. Ce résultat négatif s'explique par les baisses des produits d'exploitation liées à la suspension de l'activité, consécutive aux restrictions de déplacements instaurées à la suite de l'épidémie de covid-19, le non versement de certaines subventions, et la décision de porter une créance douteuse de la société « Oscaro » sur cet exercice.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 180 678 €. Ces derniers proviennent essentiellement des subventions d'exploitation, à raison de 139 367 €, versées principalement par la collectivité de Corse et diverses municipalités.

La production vendue s'élève à 16 338 € à la date du 30 juin 2020, et représente seulement 9,4 % de son niveau sur l'ensemble de l'année 2019. Il convient donc de s'attendre à un repli très significatif du produit d'exploitation à la fin du mois de décembre 2020.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 259 161 €. Elles sont notamment constituées par les frais de personnel (salaires et traitements, charges sociales), qui atteignent 132 340 €, et représentent 51 % du total des charges.

Les autres charges supportées par la ligue ont eu tendance à diminuer, en raison de la suspension de l'activité imposée par le contexte sanitaire.

Le deuxième poste des charges est constitué par la dotation aux amortissements, dont le montant s'élève à 60 942 €. Les créances usagés et comptes rattachés intègrent une créance sur mécénat de la société « Oscaro », à hauteur de 115 000 €, pour les années 2017, 2018 et 2019. Le solde de 60 000 € n'ayant pu être encaissé a été comptabilisé comme une dotation pour créance douteuse au titre de l'exercice 2020.

Le total du bilan s'élève à 282 985 €, et représente une légère hausse par rapport à l'exercice 2019.

L'examen de l'actif circulant révèle que le montant des créances (net des provisions et de l'amortissement) s'élève à 222 480 € à la date du 30 juin 2020, ce qui représente une progression de 30,8 % par rapport à décembre 2019. Le montant des liquidités est extrêmement faible, car il est désormais de 614 €, alors qu'il était de 49 953 € en décembre 2019. Ce montant peu élevé s'explique par la baisse des produits déjà évoquée, et par la non-perception de produits à recevoir. À l'avenir, il conviendra donc de surveiller avec attention l'évolution du niveau des liquidités, et d'être particulièrement vigilant lors des négociations avec les banques, dans la mesure où l'évolution du contexte économique pourrait les inciter à ne plus accorder des crédits à un taux préférentiel, comme elles en avaient jusqu'à présent l'habitude.

Le passif est notamment constitué par l'ensemble des fonds propres, dont le montant s'élève à 183 684 €, après avoir intégré le résultat positif de l'exercice 2019, qui atteint 30 435 €.

Il est important de souligner que, sur les 20 derniers exercices, 17 d'entre eux se sont achevés sur des résultats positifs.

Le passif comprend également les dettes à court terme, provenant des factures devant être réglées dans un certain délai, à savoir les dettes auprès des fournisseurs, dont le montant atteint 17 188 €, et les dettes liées aux charges salariales (44 707 €), payables à échéance.

Financements publics

Total des financements publics inscrits en produits dans l'exercice pour un total de : 152 323€ contre pour l'année 2019 dans sa globalité 552 458€

Financier	Subvention 2020 (30/06)	Subvention 2019
Mairie de Bastia	-	15 000,00 €
CNRS	-	0,00 €
Mairie de Furiani	-	1 000,00 €
CAPA	-	0,00 €
Porto-Vecchio	5 000,00€	10 000,00 €
Office de tourisme de Porto-Vecchio	-	1 500,00 €
Mairie de Luciana	-	1 000,00 €
Santa Luciani di Moriani	1 000, 00€	1 500,00 €
SIVOM de Mezzana	1 667,67€	833,00 €
Commune de Sotta	-	600,00 €
Rectorat	-	20 000,00 €
Figari	-	1 500,00 €
Commune de Ventiseri	-	4 070,00 €
Etat-DRJSCS	-	30 000,00 €
Afa	1 333,33€	2 047,00 €
Ghisonaccia	-	2 000,00 €
Alta Rocca	-	0,00 €
Commune d'Appietto	-	3 450,00 €
Commune d'Alata	2 142,00€	2 208,00 €
CDC	124 125, 00€	454 250,00 €
Mairie Venaco	-	1 500,00 €
Divers écoles et collèges	12 956€	-
Total	152 323,00€	552 458,00 €

Afin de gérer au mieux la crise sanitaire, l'association a mis en œuvre un plan de continuité de l'activité basé sur le recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel jusqu'au 31 août 2020, et le renouvellement de l'autorisation de découvert bancaire à hauteur de 200 000 €, allant jusqu'au 21 février 2021.

Le budget de l'année 2021 ne pourra pas être établi tant que les incertitudes sur le versement des subventions n'auront pas été levées. Il conviendra donc d'insister pour que la subvention de 150 000 € attendue de la collectivité de Corse soit effectivement versée.

3. Approbation du bilan et du compte de résultat 2020

Les présidents des clubs sont à nouveau sollicités pour le vote du rapport financier au 30/06/2020 dont les points essentiels ont été présentés ci-dessus.

Résultat du vote

Votants : 33 voix, Exprimés : 33 voix, Pour : 29 voix, Contre : 0 voix, Abstention : 4 voix

Le rapport financier 2020 est entériné et le quitus est donné au trésorier sur les comptes de l'exercice arrêtés au 30 juin 2020.

4. Affectation du résultat 2020 et adoption

Il est proposé d'affecter le résultat négatif de 78 483 € constaté au 30 juin 2020 au compte « autres réserves ». Après affectation de ce résultat, le compte « autres réserves », qui représente les fonds propres dont

dispose l'association afin de réaliser ses objectifs statutaires à travers le projet associatif élaboré lors de l'étude des perspectives pour l'année à venir, s'élèverait alors à 105 201 €.

Les réserves, constituées par les excédents et déficits cumulés depuis la création de la ligue, s'élèvent à 105 201 €, et traduisent une gestion pouvant être qualifiée de saine.

L'affectation du résultat de l'exercice 2020 est également approuvée, à l'unanimité par les membres de l'AG.

3. Renouvellement du mandat du CAC titulaire Sarl Audit et Conseil Balagne et du CAC suppléant.

Il est proposé que le mandat de la commissaire aux comptes titulaire, la Sarl Audit et Conseil Balagne représentée par Mme Sylvie PIERRE, et de sa suppléante, Mme Marie-Josée CASANOVA, nommées lors de l'assemblée générale du 8 novembre 2015, soit renouvelé comme l'exige la législation pour une durée de six ans.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par l'ensemble des présidents de clubs, sans opposition ni abstention.

4. Examen des différents rapports

Ces rapports concernent respectivement les activités de la ligue durant la saison 2019-2020, ainsi que l'arbitrage.

1. Les activités de la ligue durant la saison 2019-2020 (J-P ORSONI)

La crise sanitaire a amputé la saison écoulée d'un trimestre, laissant ainsi un goût d'inachevé. Avec 670 licences A et 6030 licences T (licences corses territoriales) à la date du 31 août 2020, contre 744 licences A et 6666 licences T le 31 août 2019, la ligue a enregistré une baisse de ses effectifs d'environ 10 %. L'épidémie de covid-19 n'a pas permis de réaliser l'ensemble des actions liées aux contrats d'objectifs, la plupart d'entre elles ayant été annulées.

Malgré la baisse ou l'arrêt de son activité, consécutive à plusieurs mois de confinement, la ligue a maintenu des relations avec ses adhérents et bénévoles, afin de conserver un esprit de solidarité, et de maintenir les échanges autour de la vie de l'association. Ainsi, chaque mercredi et dimanche, un tournoi de parties rapides pour tous les niveaux de jeu a été organisé sur internet, de 18h00 à 19h30, à partir de la plate-forme « Lichess.org ». Cette compétition, qui était surtout destinée aux enfants ayant appris à jouer aux échecs dans les écoles, a réuni, dans une même passion et une même volonté de lutter contre ce fléau, des grands-maîtres et des débutants. Entre le 22 mars et le 30 août 2020, 38 tournois de ce type ont été organisés, avec, pour certains d'entre eux, plus de 350 participants. Des rencontres internationales à l'attention des jeunes joueurs ont également été organisées sur cette même plate-forme, et des retransmissions d'événements en direct ont été réalisées sur les réseaux sociaux, avec la participation des entraîneurs des équipes concernées et de la ligue.

Pendant cette longue période de confinement, l'Ecole de l'excellence a continué à exercer ses activités, grâce à la mise en place de protocoles de fonctionnement destinés à organiser la détection des jeunes talents sur tout le territoire, en relation étroite avec les clubs, mettre en synergie les pôles de compétition, complémentaire et de détection, et assurer le fonctionnement de l'équipe d'encadrement. Son organisation a permis de répondre aux différentes actions et objectifs préalablement définis, tout en respectant les contraintes organisationnelles et budgétaires, notamment l'éloignement des différents intervenants lié aux restrictions de déplacements. Cette période de crise sanitaire a ainsi été marquée par l'utilisation de la visioconférence, non seulement pour les formations, mais aussi afin de favoriser les nombreux échanges liés à notre cœur d'activité, dans le but de faire évoluer la formation des jeunes joueurs de haut niveau durant les prochaines saisons.

Ainsi, au-delà de cette crise sanitaire, la saison écoulée peut davantage être considérée, pour l'ensemble des bénévoles et des salariés de la ligue, comme une saison de transition.

2. L'arbitrage (J-F LUCIANI)

A la date du 31 août 2020, la ligue comptait 14 arbitres actifs, contre 16 l'année dernière à la même période. Une formation à l'attention des futurs arbitres fédéraux de club et arbitres jeunes, initialement prévue les 30 et 31 mai 2020 dans les locaux de la Casa di i Scacchi, a finalement dû être annulée en raison de la crise sanitaire. Cette annulation, ainsi que l'interruption de toutes les activités en présentiel, n'ont pas permis d'accroître cet effectif. Une formation d'arbitre tuteur habilité à délivrer des attestations de stage pratique, animée par l'arbitre international Stéphane ESCAFRE, à laquelle ont participé deux arbitres expérimentés, a malgré tout été organisée à Bastia, le 15 février 2020.

Ce nouveau contexte a conduit la fédération à autoriser l'organisation, par les directions régionales de l'arbitrage, de stages de formation continue sur internet d'une durée de 6 heures, pouvant se dérouler en trois séances de 2 heures ou deux séances de 3 heures, après concertation entre les stagiaires et le formateur. Ces séances doivent autant que possible être programmées sur une période de sept jours consécutifs, en semaine ou durant le week-end. De même, pour les prochaines sessions d'exams, prévues les 19 juin et 11 décembre 2021, les candidats pourront, s'ils en font préalablement la demande, et si la situation sanitaire le permet, traiter les sujets qui leur sont proposés en ligne, dès lors que le centre d'examen est équipé d'un accès sans fil à internet, et qu'un accord dans ce sens a été conclu entre le directeur régional de l'arbitrage, le surveillant et les candidats concernés.

Actuellement, toutes les compétitions en présentiel sont suspendues jusqu'au 31 décembre 2020 pour les jeunes, et jusqu'au 20 janvier 2021 pour les adultes. Un protocole sanitaire actualisé précisant les conditions dans lesquelles elles pourront de nouveau être organisées devrait être communiqué en fin d'année par la fédération. Il conviendra toutefois de s'assurer que leur organisation reste compatible avec les mesures sanitaires qui pourraient être prises au niveau local.

5. Election des membres du comité directeur, du bureau et du président de la Ligue

À la suite de l'appel à candidature pour le renouvellement du Comité Directeur, une seule liste a été déposée. La liste de 15 candidats est conduite par Akkhavanh VILAISARN.

Léo BATESTTI ayant fait part de son intention de ne pas se représenter à la présidence de la ligue, un nouveau comité directeur, constitué par les personnes dont les fonctions, les noms et les clubs respectifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous, est proposé aux présidents de clubs :

	Nom	Prénom	Club
Président	VILAISARN	Akkhavanh	Corsica Chess Club
Secrétaire	GUILLEMART	Serge	Échecs Club Ajaccien
Trésorier	LUCIANI	Jean-François	Associu di i Scacchi di u Centru
Commission technique	GERANDI	Guillaume	Associu di i Scacchi di u Centru
	PORSIA	Enzo	Associu di i Scacchi di u Centru
	PORSIA	Pietro	Associu di i Scacchi di u Centru
Formation	PIERI	Pierre-Louis	Corsica Chess Club
Arbitrage	LUCIANI	Jean-François	Associu di i Scacchi di u Centru
Scolaires	STUBBE	Damien	Associu di i Scacchi di u Centru
Féminines, adultes débutants et vétérans	GIUDICELLI	Lauren	Échecs Club du Fium'Orbu
	RODRIGUEZ	Angélique	Échecs Club Ajaccien
	MORISON	Julien	Corsica Chess Club
Commission médicale	SEATELLI	Etienne	Corsica Chess Club
	BIGONNET	Jean-Michel	Corsica Chess Club
Commission des technologies de	UTRERA	Ludovic	Corsica Chess Club
Discipline	POGNOT	Jean-Raphaël	Club d'Echecs de Casinca

En l'absence de liste concurrente, les présidents de clubs approuvent à l'unanimité, sans opposition ni abstention, la proposition visant à désigner, au sein du comité directeur, les personnes dont les noms figurent ci-dessus.

La proposition visant à désigner Akkhavanh VILAISARN à la présidence de la ligue corse des échecs est également approuvée à l'unanimité, sans opposition ni abstention.

6. Délégation de signatures et pouvoirs

Afin de se mettre en conformité avec la législation associative, les membres du Comité Directeur de la ligue propose de revoir les personnes habilitées à avoir la délégation de pouvoirs et de signatures de l'Association.

Les membres du bureau ont les pouvoirs qui leurs sont conférés par les statuts de l'association. Sont seuls habilités à avoir la signature des actes courants et bancaires les personnes désignées ci-dessous :

M. Akkhavanh VILAISARN, Président de l'association ;

M. Jean-François LUCIANI ; Trésorier de l'association

Après délibération, les membres de l'AG approuvent à l'unanimité ces choix de délégation et donne pouvoir à son Président à solliciter les institutionnels et partenaires, ainsi que subventions prévues au budget 2020-2021.

7. Perspectives pour la saison 2020-2021 et projet associatif (A. VILAISARN)

Ce nouveau comité directeur va fonctionner à partir d'un modèle de gestion déconcentré, avec des clubs et des présidents de clubs forts, et aura pour philosophie commune le travail en équipes, d'une part, afin de poursuivre la politique de masse menée jusqu'à présent, qui doit rester « l'ADN de la ligue », et d'autre part, afin de continuer à faire émerger une élite, ce dernier objectif apparaissant comme un continuité naturelle de l'enseignement de masse. En tant que membre de la commission en charge des scolaires, D. STUBBE devra ainsi mettre en œuvre cette stratégie de masse, en lien étroit avec le rectorat et l'ensemble des professeurs des écoles.

L'objectif de la commission en charge des féminines, adultes débutants et vétérans sera de promouvoir et développer la pratique des échecs auprès des adultes, afin d'inciter certains d'entre eux à s'impliquer dans les structures des clubs. Le développement de la pratique des échecs de la part des féminines constitue par ailleurs un axe important pour notre ministère de tutelle.

Ces commissions, constituées de personnes dynamiques et motivées, vont fonctionner selon un mode d'organisation transversal. Les présidents de clubs sont donc invités à intégrer chacune d'entre elles, et à s'impliquer fortement dans les domaines dont elles auront la charge. À terme, l'objectif serait de créer un « collège des présidents de clubs », et de lui assigner des missions ponctuelles pour certains dossiers bien précis. En participant activement aux orientations et aux décisions politiques de l'association, les présidents de clubs seront ainsi les principaux acteurs de la ligue, le rôle du président étant avant tout de rendre des arbitrages. Il convient de profiter du ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire pour mettre en place dès à présent l'ensemble de ces structures.

Les deux plus grands défis à relever sont constitués par le volet économique et financier, et par l'évolution sociétale intervenue au cours de ces dernières années.

S'agissant du premier défi, il consistera d'abord à pérenniser la situation économique et financière de la ligue dans un contexte particulièrement difficile, en s'appuyant sur une commission dont l'objectif sera de développer ses propres ressources, et sur tous les présidents de clubs, l'objectif étant avant tout de maintenir les emplois de formateurs.

Pour ce qui concerne le second défi, l'évolution de la ligue au cours de ces dernières années fait apparaître que nous sommes passés d'un public restreint, constitué de joueurs avertis, à un public de consommateurs, avec toutes les conséquences que cela implique en termes de fonctionnement. Il

conviendra ainsi de maintenir un bon état d'esprit, afin d'éviter toutes formes de tensions. L'expérience passée révèle en effet que des désaccords portant sur des questions a priori peu importantes pouvaient constituer, à terme, des points de crispations. Ces difficultés mineures ne doivent en aucun cas nous détourner des deux priorités sur lesquelles il convient de se focaliser, à savoir le développement des ressources financières de l'association, et la poursuite de la stratégie de masse auprès des scolaires.

8. Questions diverses

- Le programme d'activité pour l'année sportive 2020/21 devra très prochainement être défini et communiqué à l'ensemble des clubs, même si l'évolution de la situation sanitaire au cours des mois à venir ne permet pas d'organiser l'ensemble des manifestations qu'il prévoit. Les principaux événements programmés durant cette saison doivent également faire l'objet de publicités, notamment le tournoi de Porticcio.
- Le rôle de la ligue n'est pas de « piloter » les tournois, car ces derniers sont d'abord gérés par les clubs. Il convient cependant de recueillir préalablement l'avis de tous pour tout ce qui concerne leur organisation, ce dernier devant nécessairement être pris en compte.
- Jean-Philippe ORSONI fait une remarque sur l'importance en cette période de crise sanitaire de la prise des licences par les clubs. Il est nécessaire de faire un point ces prises, car il est possible que, compte tenu du contexte que nous traversons, de nombreux joueurs ne soient pas encore à jour et demande aux présidents de faire le nécessaire.

En l'absence de points supplémentaires, la séance est close à 12h00.

Certifié sincère et véritable,

Akkhavanh VILAISARN
Président

Signature



Bastia, le 20/12/2020

Serge GUILLEMART
Secrétaire

Signature

